

**ADOPTÉ PAR**  
le comité précongrès  
du 24 avril 2023

—

67<sup>e</sup> Congrès  
de la CSN  
Montréal – 2023

# Propositions portant sur les finances



Solidaire  
depuis 1921

## **Table des matières**

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Propositions en lien avec la proposition budgétaire .....                                                 | 5  |
| Propositions des organisations affiliées portant sur les finances .....                                   | 6  |
| Proposition d'amendement aux statuts et règlements de la CSN.....                                         | 13 |
| Proposition d'amendement aux statuts et règlements<br>du Fonds de défense professionnelle de la CSN ..... | 14 |

## **Propositions en lien avec la proposition budgétaire**

### **1. Que la recommandation du comité précongrès sur la proposition budgétaire se lise comme suit :**

Le comité précongrès recommande au 67<sup>e</sup> Congrès l'adoption de la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2023–2026.

### **2. Que la recommandation du comité précongrès sur le quantum des prestations de grève ou de lock-out et sur le quantum des prestations de congédiement, de suspension ou de représailles pour activité syndicale se lise comme suit :**

Le comité précongrès recommande l'adoption des propositions suivantes :

#### **1. Modification au quantum des prestations**

##### **1.1 Quantum des prestations de grève et de lock-out** *(En application de l'article 18.01 des statuts et règlements du FDP)*

Que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient portées à :

- 315 \$ à compter du 21 mai 2023
- 320 \$ à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024
- 325 \$ à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

Que les prestations de grève ou de lock-out soient majorées de :

- 25 \$ après 3 mois de conflit;
- 50 \$ après 4 mois de conflit;
- 75 \$ après 5 mois de conflit;
- 100 \$ après 6 mois de conflit;

et ce, pour chacune de ces trois années (2023, 2024, 2025).

##### **1.2 Quantum des prestations de congédiement, de suspension ou de représailles pour activité syndicale** *(En application de l'article 27.01 des statuts et règlements du FDP)*

Que les prestations de congédiement, de suspension ou de représailles pour activité syndicale soient portées à :

- 315 \$ à compter du 21 mai 2023
- 320 \$ à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024
- 325 \$ à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

## **Propositions des organisations affiliées portant sur les finances**

### **a) Conseil central du Montréal métropolitain–CSN**

CONSIDÉRANT la nécessité d’atteindre la carboneutralité en 2050 au plus tard, pour éviter un dérèglement climatique catastrophique ;

CONSIDÉRANT le risque que les transformations nécessaires des milieux de travail se fassent au détriment des droits des travailleuses et des travailleurs, si elles sont pilotées uniquement par l’État et le patronat ;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le mouvement syndical, d’utiliser ses capacités de négociation pour mettre de l’avant une transition écologique juste qui soit porteuse d’une réelle justice sociale ;

CONSIDÉRANT l’adoption de la *Charte de l’environnement* de la CSN en 2018 ;

#### **Il est proposé :**

Que la CSN fasse de la transition écologique juste l’une de ses priorités et y investisse les ressources humaines et financières nécessaires.

#### **Le comité précongrès recommande :**

- **de modifier la proposition afin qu’elle se lise comme suit :**

**Que la CSN fasse de la transition écologique juste l’une de ses priorités et y consacre les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre son objectif global sur les enjeux touchant la transformation et la protection des emplois.**

- **d’adopter la proposition ainsi modifiée.**

### **b) Syndicat de l’enseignement du Cégep André-Laurendeau (SECAL)–CSN**

#### **Proposition sur le syndicalisme environnemental à la CSN**

CONSIDÉRANT la nécessité d’atteindre la carboneutralité en 2050 au plus tard, pour éviter un dérèglement climatique catastrophique ;

CONSIDÉRANT le risque que les transformations nécessaires des milieux de travail se fassent, si elles sont pilotées par l’État et le patronat, au détriment des droits des travailleuses et des travailleurs ;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le mouvement syndical, d'utiliser ses capacités de négociation pour mettre de l'avant une transition écologique qui soit porteuse d'une réelle justice sociale ;

**Il est proposé :**

Que la CSN fasse de la transition écologique juste l'une de ses priorités et y investisse des ressources importantes, par exemple :

- en s'assurant que l'ensemble des élu-es de la CSN ait des formations sur :
  - ✓ la crise climatique et le déclin de la biodiversité ;
  - ✓ les meilleures façons d'adapter ou de transformer les différents secteurs d'emploi pour les rendre respectueux de l'environnement ;
  - ✓ les différents enjeux liés à la justice climatique : droits de la personne, droits des peuples autochtones, responsabilité internationale, solidarité intergénérationnelle, inégalités sociales, etc. ;
  - ✓ les politiques publiques les plus susceptibles de faire du Québec une nation écologique.
- en embauchant des conseillères et des conseillers à la transition écologique dont le mandat serait :
  - ✓ de réfléchir aux meilleures façons d'atteindre la carboneutralité dans chacun des secteurs de travail, dans le respect des droits des travailleuses et des travailleurs ;
  - ✓ de proposer des clauses de justice climatique pouvant s'intégrer aux conventions collectives ;
  - ✓ de collaborer avec les autres acteurs du mouvement écologique afin de promouvoir la vision de la justice climatique développée par la CSN auprès des membres, des gouvernements et de l'ensemble de la société québécoise.
- en créant un bureau national de la transition écologique au sein duquel les membres ainsi que les conseillères et les conseillers salariés qui travaillent sur ces enjeux au sein de chacune des fédérations et de chacun des conseils centraux puissent se coordonner et partager les résultats de leur travail.

|                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition, car le sujet principal est traité dans la proposition sur la transformation et la protection des emplois.</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**c) *Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de St-Laurent-CSN***

ATTENDU la nécessité, selon le GIEC, d'atteindre la carboneutralité en 2050 au plus tard pour éviter un dérèglement climatique catastrophique ;

ATTENDU le risque que les transformations nécessaires des milieux de travail se fassent, si elles sont pilotées par l'État et le patronat, au détriment des droits des travailleuses et des travailleurs ;

ATTENDU la possibilité, pour le mouvement syndical, d'utiliser ses capacités d'organisation et de mobilisation pour mettre de l'avant une transition écologique qui est porteuse d'une réelle justice sociale ;

ATTENDU que des affiliés de la CSN (fédérations et conseils centraux) ont récemment adopté en congrès des positions ambitieuses en environnement ;

ATTENDU l'adoption en 2018 de la *Charte de l'environnement* de la CSN axée sur la transition énergétique juste et la nécessité de faire un nouveau plan d'action pour la mettre en œuvre ;

ATTENDU la participation de la CSN au Front commun pour la transition énergétique (FCTE) qui a lancé, en mars 2023, un appel de projets pour favoriser et soutenir la mobilisation, la formation, la planification et la mise en place de mesures pour la transition juste des milieux de travail vers la carboneutralité ;

**Il est proposé :**

Que la CSN fasse de la transition écologique juste l'une de ses priorités et y investisse des ressources importantes :

- a) en s'assurant que l'ensemble des élu-es de la CSN ont des formations pertinentes sur la transition écologique et la justice climatique ;
- b) en embauchant des conseillères et des conseillers à la transition écologique dont le mandat serait entre autres :
  - ✓ de réfléchir aux meilleures façons d'atteindre la carboneutralité dans chacun des secteurs d'activité de la CSN, dans le respect des droits des travailleuses et des travailleurs ;
  - ✓ de proposer des clauses de justice climatique pouvant s'intégrer aux conventions collectives ;
  - ✓ de collaborer avec les autres acteurs du mouvement écologique afin de promouvoir la vision de la justice climatique développée par la CSN auprès des syndicats membres, des gouvernements et de l'ensemble de la société québécoise.

- c) en créant un bureau national de la transition écologique pour coordonner et partager les résultats du travail des syndicats ainsi que des conseillères et des conseillers salariés œuvrant en environnement au sein de chacune des fédérations et de chacun des différents conseils centraux.

**Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition, car le sujet principal est traité dans la proposition sur la transformation et la protection des emplois.**

- d) La proposition d'amendement du *Syndicat du personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec-CSN* a été replacée dans le tableau des amendements à la fin du présent document.
- e) *Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la Société des Alcools du Québec-CSN*

**Il est proposé :**

1. QUANTUM DES PRESTATIONS DE GRÈVE ET DE LOCK-OUT  
(en application de l'article 18.01)

Les prestations hebdomadaires sont de 325 \$ à compter du xx janvier 2024.

Elles passent à :

- ✓ 350 \$ après 3 mois de conflit ;
- ✓ 375 \$ après 4 mois de conflit ;
- ✓ 400 \$ après 5 mois de conflit ;
- ✓ 425 \$ après 6 mois de conflit.

**Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition.**

2. QUANTUM DES PRESTATIONS DE CONGÉDIEMENT  
OU DE SUSPENSION POUR ACTIVITÉ SYNDICALE  
(en application de l'article 27.01)

Les prestations hebdomadaires pour les personnes suspendues, congédiées ou victimes de représailles pour activité syndicale sont de 325 \$ à compter du xx janvier 2024.

**Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition.**

***f) Conseil central du Montréal métropolitain-CSN***

CONSIDÉRANT la déclaration de principe de la CSN ;

CONSIDÉRANT la participation historique de la CSN et de ses organisations affiliées au Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la sphère d'influence des entreprises transnationales et des impacts que celles-ci peuvent avoir sur l'environnement, les populations les plus précarisées et les droits de la personne ;

CONSIDÉRANT le durcissement des politiques néolibérales partout dans le monde et l'impact que celles-ci peuvent avoir sur la liberté syndicale au Québec et ailleurs ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2020 ;

CONSIDÉRANT l'exacerbation des tensions politiques mondiales ;

**Il est proposé :**

Que la CSN déploie des ressources pour développer une politique d'action en matière de solidarité internationale, notamment par le biais de campagnes d'éducation populaire.

**Le comité précongrès recommande :**

- **de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :**

**Que la CSN continue à déployer ses efforts en matière de solidarité internationale dans une approche d'éducation populaire.**

- **d'adopter la proposition ainsi modifiée.**

***g) Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches -CSN***

ATTENDU que la CSN doit s'ajuster rapidement aux changements et aux bouleversements dans le monde du travail en tenant compte de la place grandissante de la main-d'œuvre migrante, qu'il s'agisse de personnes issues de l'immigration ou de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires, dans ses syndicats affiliés ;

ATTENDU que la rareté et la pénurie de main-d'œuvre, qui ont et qui auront des effets prévisibles dans la prochaine décennie, ouvrent largement le chemin aux revendications des employeurs qui réclament de plus en plus la venue de travailleuses et de travailleurs migrants, demandant ainsi aux syndicats de s'adapter à la situation pour assumer leur rôle ;

ATTENDU que les syndicats se doivent de soutenir ainsi que de voir à améliorer les conditions de travail de tous leurs membres, incluant les personnes migrantes ;

ATTENDU que l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes migrantes sont des valeurs chères au mouvement CSN et qu'elles sont essentielles au maintien du rapport de force syndical et à son enracinement ;

ATTENDU que la communication est au centre de l'accompagnement, de l'accueil et de l'intégration des personnes migrantes dans ses syndicats affiliés ;

**Il est proposé :**

Que la CSN se dote d'une politique de financement pour l'interprétation lors des assemblées syndicales et des représentations en faveur des membres ne maîtrisant pas le français ainsi que pour la traduction des documents syndicaux les plus importants, afin de favoriser la participation de tous les membres à la vie syndicale, soutenant ainsi ses syndicats affiliés pour un meilleur maintien syndical.

|                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition, car des travaux sont en cours sur l'élaboration d'une politique confédérale de traduction.</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

***h) Conseil central du Bas-Saint-Laurent-CSN***

**Mise en situation**

La CSN a comme particularité d'être présente dans toutes les régions du Québec. Nous offrons un service de proximité à l'ensemble de nos membres. De plus, depuis toujours, on se dit prêt à aller rendre visite sur les lieux de travail des syndicats ou dans les instances des syndicats.

D'une part, pour les travailleuses et les travailleurs syndiqués CSN, il n'arrive jamais ou presque de voir l'ensemble de « l'appareil » CSN réuni près d'eux. Présentement en région, les rencontres de grande envergure sont les congrès des conseils centraux ou des instances fédératives. Lors de ces événements, nous voyons la force de notre mouvement et les retombées positives que cela apporte.

D'autre part, pour les médias locaux et régionaux, les journalistes n'ont pas la chance d'avoir les plus hauts dirigeants de la CSN en entrevue, c'est aussi une occasion de rencontre. La visibilité de la CSN s'en trouve accrue auprès de toute une population.

ATTENDU que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) est présente partout sur le territoire du Québec ;

ATTENDU que la force de notre mouvement doit se déployer partout au Québec ;

ATTENDU qu'il y a 13 régions représentées à la CSN ;

ATTENDU que la CSN doit rester proche de ses membres ;

ATTENDU que cela fait une différence pour les régions lorsque l'ensemble du mouvement se déplace ;

ATTENDU que les rencontres des instances confédérales se tiennent habituellement dans les régions de Montréal, de Québec–Chaudière-Appalaches et du Cœur du Québec ;

ATTENDU que l'expérience de Gatineau a été un succès ;

**Il est proposé :**

Que la CSN organise au moins deux instances confédérales par année dans les autres régions du Québec.

**Le comité précongrès recommande :**

- **de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :**

**Que le comité exécutif de la CSN poursuive les travaux entrepris et organise, au cours du prochain mandat, trois (3) instances confédérales, par exemple un bureau confédéral ou un conseil confédéral, dans une région autre que Montréal métropolitain, Québec Chaudière-Appalaches et Cœur du Québec.**

- **d'adopter cette proposition ainsi modifiée.**

## Proposition d'amendement aux statuts et règlements de la CSN

| Texte actuel des statuts et règlements de la CSN                                                                               | Propositions des organisations affiliées                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Recommandations du comité des statuts et règlements                                    | Recommandations du comité précongrès                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>ARTICLE 56 – COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</p> <p>56.03 Le per capita est de 0,72 pour cent de la masse salariale brute.</p> | <p><b>08-26-111</b><br/> <b>Syndicat du personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec – CSN</b></p> <p><b>Il est proposé :</b><br/> <b>De diminuer les per capita versés à la CSN par les syndicats affiliés à celle-ci de 0,72 % à 0,52 %.</b></p> | <p>Le comité des statuts et règlements recommande de rejeter de cette proposition.</p> | <p>Le comité précongrès recommande d'adopter la proposition du comité des statuts et règlements.</p> |

**Proposition d'amendement aux statuts et règlements  
du Fonds de défense professionnelle de la CSN**

| Texte actuel des statuts<br>et règlements du Fonds de<br>défense professionnelle de la<br>CSN | Propositions<br>des organisations affiliées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Recommandations du comité<br>des statuts et règlements                                | Recommandations<br>du comité précongrès                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARTICLE 1 — DÉFINITION ET<br>FONCTIONS DU FONDS<br>Article 1.01 e) :<br>N'existe pas          | <b>03-09-051</b><br><b>Association des étudiant-e-s</b><br><b>diplômé-e-s employé-e-s de</b><br><b>McGill / Association of graduate</b><br><b>students employed at McGill</b><br><b>propose:</b><br><br><b>d'ajouter un point e) à</b><br><b>l'article 1.01 :</b><br><b>e) de porter assistance aux</b><br><b>organisations syndicales de</b><br><b>travailleuses et de travailleurs</b><br><b>affiliés à la CSN ou en voie de</b><br><b>syndicalisation par la CSN pour</b><br><b>l'élaboration d'activités de</b><br><b>mobilisation extraordinaire</b><br><b>dans le cadre de la</b><br><b>prénégociation ou de la</b><br><b>renégociation de leur nouvelle</b><br><b>ou de leur prochaine</b><br><b>convention collective.</b> | Le comité des statuts et<br>règlements recommande de<br>rejeter de cette proposition. | Le comité précongrès<br>recommande d'adopter la<br>proposition du comité des<br>statuts et règlements. |